

Cette année encore, le 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) sera l'occasion de mettre en avant les revendications spécifiques des femmes en matière d'égalité professionnelle mais aussi de VSST (violences sexistes et sexuelles au travail), de santé, de parentalité.

A France Travail, malgré l'existence d'un accord, nous sommes loin du compte !

- **La rémunération des femmes est inférieure de 15,6%** (et de 19,6% si l'on prend en compte les primes).
- Plus on monte dans la hiérarchie, plus le taux de femmes diminue alors que ces dernières représentent 75% du personnel.
- Selon un sondage IPSOS commandé par France Travail, les préjugés sexistes perdurent dans notre établissement

Jeudi 26 février, les organisations syndicales étaient convoquées pour entamer la négociation d'un nouvel accord.

Sans surprise, la direction refuse d'octroyer un budget pour celui-ci. **Comment prétendre vouloir l'égalité sans moyens supplémentaires ? Pourtant, de nombreux droits restent à conquérir !**

La CGT revendique :

Equilibre vie pro / vie perso

Adaptation de la charge de travail pour les temps partiels :

Temps de travail réduit est égal à charge de travail réduite pour les agent.es !

Augmentation des aides financières pour les gardes d'enfants et les proches aidant :

- **Participation aux frais de crèches** (comme cela existe dans certains départements : 120 euros / mois),
- Augmentation du montant des aides financières,
- Bonification pour les parents isolés,

Compensation du congés de naissance (aujourd'hui financés à 70%) à 100%.

Santé

Deux jours d'absence sans certificat médical par mois soit 24 jours par an (répondant aux congés hormonaux, quel qu'en soit le motif, pour les femmes comme pour les hommes, ainsi qu'à d'autres motifs de santé). Dispositif déjà existant sous différentes formes dans certaines entreprises (Carrefour, Inserm...).

Pourquoi en serions nous privé.es ?

Compensation pour les agent.es de droit public des 10% perdus en cas de maladie ordinaire (cette mesure honteuse touche aussi les femmes enceintes avant leur congé maternité)

Violences Sexistes et Sexuelles

Formation : Les agent.es doivent pouvoir bénéficier de formation sur les biais inconscients, le sexisme plus régulièrement.

Renforcement des mesures de prise en charge

des collègues victimes de violences comme les autorisations d'absence (autant que de besoin) ;

Mise en place de nouvelles mesures

comme des hébergements d'urgences financés par l'employeur dans l'attente de solutions pérennes.

Renforcement des moyens pour les référent.es CSE en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes

84%

des femmes à France Travail considèrent que les inégalités pro entre les femmes et les hommes sont encore très importantes*

*Ipsos pour France Travail – Résultats du baromètre #StOpE 2025 sur le sexisme "ordinaire" au travail

Qualifications/Salaires/ Déroulements de carrières

Egalité professionnelle :

- **A travail égal, salaire égal, à qualification égale, salaire égal !**
- Revalorisation des métiers à prédominance féminine (ex : conseiller.e à l'emploi)
- Augmentation des salaires pour toutes et tous et intégration des primes dans ces derniers, fin de la proratisation des primes.
- Construction d'un outil de mesure des écarts en matières de déroulement de carrière, de salaire, de reconnaissance des qualifications !

Même garantie de déroulement de carrière

- Les retours suite aux congés maternité ou aux congés parentaux, les temps partiels, les absences pour garde d'enfant ne doivent pas être un frein au déroulement de carrière.

Le déroulement de carrière automatique est la solution !

60%

des femmes à France Travail ont vécu au moins une situation discriminatoire*

32h pour toutes et tous !

Pour une charge de travail adaptée, pour le partage du temps de travail et des richesses, pour notre santé, pour l'équilibre vie privée, vie professionnelle : la réduction du temps de travail, c'est la solution !

le 8 mars,
un jour
de lutte
pour nos
conquêtes

**A France Travail comme ailleurs
L'EGALITE RESTE A GAGNER**
Le 8 mars 2026,
toutes et tous dans les manifestations !



**Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !**



A Paris, le 27 février 2026

CGT France travail - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@francetravail.fr